



CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2020-083

**Protéger les productions spécialisées en pleine terre ou sous abris contre les
bioagresseurs au moyen de filets anti-insectes**

1 – Définition de l'action

L'action vise à empêcher les insectes de causer des dégâts sur les fruits ou les plantes. Le filet peut être posé sous forme de petits tunnels, en plein sur la parcelle ou sur les ouvertures d'un abri. En cas de pose sur les cultures, le microclimat au niveau des plantes est modifié ce qui nécessite une surveillance accrue vis-à-vis des champignons pathogènes.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action concerne la vente de matériel neuf.

Elle est réputée réalisée lorsque la vente du matériel est effectuée à l'utilisateur final.

La date de réalisation de l'action correspond à la date d'émission de la facture de la vente du matériel.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si le filet a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le filet a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action et de la taille du filet ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Référence commerciale	Montant unitaire en certificats par m ²
Biorete 25 air plus	0,00008
Biorete 25 mesh	0,00008
Biorete 40 mesh	0,00008
Biorete 50 air plus	0,00008
Biorete 50 mesh	0,00008
Biorete 60 air plus	0,00008
Biorete 80 air plus	0,00008
Biothrips 346	0,00008
Biotex 500	0,00008
Biotis 450	0,00008
Climatex	0,00008
Filbio PA 317	0,00008
Filbio PP 538	0,00008
Filbio PP 838	0,00008
Filet Bio maille 20GR 780 µm x 610 µm	0,00008
Filet Diatex F1070	0,00008
Filet Diatex PE30/24.22	0,00008
Filet Diatex F520	0,00008
Ultra-R TIP 260	0,00008

X Nombre de m² vendus

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats
6 années.